

LES CAHIERS DE L'

Entre

LOISIRS-CULTURE

Deux

GASTRONOMIE

Mers

15 F

N° 4 - SEPTEMBRE 1994

**TOUS LES 2 MOIS,
PARTEZ A LA DECOUVERTE
DE L'ENTRE DEUX MERS.**

**QUAND FERRONNERIE
rime avec amour.**

**ÉLOGE DE
la piquette.**

**LÉO DROUYN :
Le père de l'archéologie
girondine.**

**DE VIGNES
en vins.**

**ART RELIGIEUX
et pèlerinage.**

**MARIE-LAURE,
LAURE, CAROLE
et les autres...**

**LES BELLES
de la presqu'île d'Ambes**

**PARTIR SUR LES
CHEMINS
de Saint - Jacques
de Compostelle.**



EDITORIAL

Patrimoine vivant.

Le 18 septembre sera la journée nationale du patrimoine. Ce jour là, tout ce que la France (et notre région) compte de monuments historiques ouvre grandes ses portes pour permettre à chacun de découvrir, de retrouver ces lieux de mémoire, ces espaces symboles.

Le 18 septembre, sera, dans de nombreuses communes, prétexte à animations, illuminations, mettant en valeur les vieilles pierres redonnant vie, le temps d'un jour à des lieux qui, dès le lendemain, retrouveront silence et torpeur. Le temps de 24 heures, ils seront revitalisés au son des musiques, classiques, traditionnelles, folkloriques. Des chants s'élèveront dans les nefs des églises, des danses d'hier et d'aujourd'hui réveilleront les places de villages, des oeuvres d'art - peintures et

sculptures - éclaireront les murs de pierres blondes ou grises patinées par les siècles des châteaux - le théâtre sera dans la rue. La foule sera présente investissant les lieux, joyeuse et bon enfant, en famille. Les anciens en profiteront pour se souvenir, et les jeunes pour ancrer dans leur mémoire les temps forts de cette journée.

Car en fin de compte qu'est-ce que le patrimoine "héritage du père" ?

Des signes qui nous sont transmis depuis des générations et qui racontent la vie des hommes à travers les siècles. Et si aujourd'hui les uns et les autres nous faisons "la reconnaissance" de ce patrimoine historique, n'est-ce pas parce qu'il permet à chacun de s'identifier à des lieux, de se resituer, même si l'on vient d'ailleurs ? Car partout dans le monde l'histoire s'est inscrite dans la pierre.

Aujourd'hui on bâtit ce qui sera le patrimoine de demain.

Mais que laisserons nous aux futures générations de cette civilisation de l'éphémère, en dehors des friches industrielles, des hangars de grandes surfaces, des habitations "barres ou tours" H.L.M., des lotissements et dernière nouveauté, des ronds points européens ?

Heureusement, il restera les "valeurs sûres" celles qui nous sont transmises et perdurent depuis des siècles.

Et c'est en cela que la journée du patrimoine du 18 septembre est essentielle. Ce jour là, chacun de nous se sentira riche d'un passé qui ne demande qu'à vivre au présent.



C'est magique !

Le chapiteau présenté en couverture du présent numéro des Cahiers de l'Entre-Deux-Mers est visible dans la charmante église de : Saint-Aubin de Branne (anciennement de Blaignac)

Pris dans la maçonnerie du mur nord du porche moderne (sans doute du 16° ou 17° siècle) qui protège le portail, ce chapiteau semble être ici en réemploi. Il n'est cependant pas de facture romane, et semble bien plus tardif (XV°, XVI° siècle ?).

Ce chapiteau est intéressant à deux titres : par ce qu'il représente, mais aussi par la modalité de son positionnement. La complémentarité de ces deux aspects laisse à entendre qu'il a pu être porteur de croyances et de comportements populaires de type magique. De facture rustique, cet humble visage qui sort du mur, tout encapuchonné, yeux saillants, nez épaté, lèvres lippues, la bouche empreinte d'une moue desolée montre de sa main gauche le lieu de sa souffrance - ou de sa surdité.

Mais les choses ne s'arrêtent pas là. Si l'on contourne le porche, le mur présente à l'extérieur, au niveau même de ce chapiteau, une pierre carrée percée d'un trou par lequel on peut passer la main... et ainsi toucher par cette petite cavité l'arrière du chapiteau, voire y déposer quelques menus objets.

Des historiens comme Robert Mandrou ont bien montré comment, à l'aube des temps modernes, la maladie, le mal pouvaient - amenés par le Malin - se confondre avec le péché ; comment, considérée comme une intruse qu'il faut déloger, la maladie pouvait être sommée de déguerpir - par des pratiques de magie et de superstition populaires que ce chapiteau - loin d'être anodin - semble appeler.

Bernard Larrieu



Quand ferronnerie rime avec amour.

L'histoire des artisans d'art commence toujours par une histoire d'amour. Amour pour leur métier que bien souvent ils ont découvert par hasard, sur un coup de foudre.

Luc Hérault n'échappe pas à la règle. Il était enfant dans un petit village de Vendée lorsqu'il entendait le bruit du marteau sur l'enclume du ferronnier d'art.

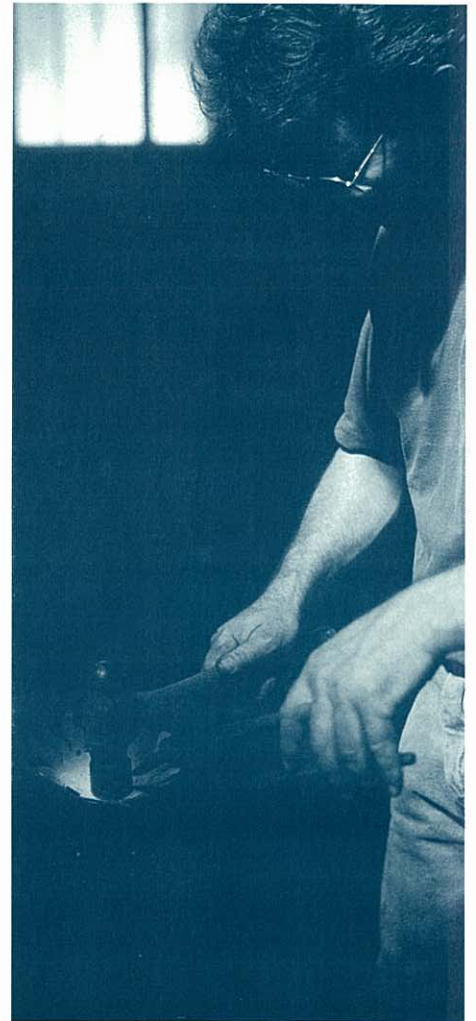
Cela le fascinait, ce bruit ! et aussi la forge, ses ténèbres et sa lumière. Celle du fer incandescent sorti avec précaution du foyer et martelé ensuite sur l'enclume où il se transformait en arabesques, volutes et festons, véritable dentelle.

Il avait 15 ans lorsqu'il est entré en apprentissage. Aujourd'hui encore, il parle de cette période avec beaucoup d'émotion. "J'ai fait un apprentissage extraordinaire chez un maître qui était un artiste et cela vous donne un élan fabuleux... pour la vie" Ah quel respect pour prononcer le mot maître !

Mais il faut bien qu'un jour l'élève quitte le maître. Luc est donc parti vers un ailleurs qui s'appelait Cholet. Il est devenu enseignant dans un établissement professionnel, mais dit-il "sur 30 élèves seuls 2 ou 3 étaient motivés, c'était très décevant". Alors il a décidé de se mettre à son compte.

Tant pis pour l'enseignement, tant mieux pour la ferronnerie d'art et pour l'Entre-Deux-Mers.

C'est à ce moment là qu'intervient à nouveau l'amour. Celui de Luc pour Annie (l'histoire ne dit pas si ce fut un coup de foudre !). Toujours est-il



qu'ils se marient. La demoiselle était native de Sauveterre. Encore un coup d'amour pour Luc qui épouse aussi le village et la région.

Voilà 20 ans que cette histoire d'amour dure et que Luc enseigne dans la rue principale de Sauveterre. Aujourd'hui deux ouvriers l'aident, dont l'un est actuellement en formation. Et il y a du travail (ce qui mérite d'être souligné par les temps qui courent !).

Travail de restauration :

la région est riche en ferronnerie. Le fer forgé ayant été omniprésent dans les constructions du bordelais du XVII^{ème} siècle à la Révolution, et qui constitue un patrimoine à préserver, à restaurer.

Travail de création.

Là il faut souligner une démarche créative originale issue d'une longue maturation, qui s'est traduite par une

esprit qui vagabonde, c'est aussi parce que je suis bien dans cette région, j'en suis complètement imprégné. Cela aide à vivre si l'on est bien dans un endroit où l'on se plaît, si l'on crée un bel objet, on ne pense ni à la fatigue ni au temps qui passe..."

C'est vrai que comme tous les artisans Luc ne compte pas son temps, car ce n'est que lorsqu'il a satisfait ses clients qu'il peut s'adonner à la création, débrider son imagination. Le ré-



ligne directrice de recherche ayant pour supports la vigne, le vin, le soleil. Autant d'attributs que l'on retrouve sur les nombreuses créations de l'artiste : grilles, portails, balcons, escaliers ; petits objets aussi : bougeoirs, suspensions, corbeilles, mais encore mobilier : fauteuils, chaises, tables basses, etc...

Comme le dit Luc Herault "Il n'y a pas de limite à la création. On peut créer une multitude de formes et d'objets. Quand je crée, c'est mon

sultat est là. Des objets de tous les jours qui sont de petits chefs d'oeuvres. Ainsi ses chaises et fauteuils, d'une élégance rare, malgré leur taille imposante. Le matériau travaillé avec sobriété (point de volute) leur confère une ligne équilibrée, en fait des objets hors du temps qui peuvent trouver leur place partout. A l'extérieur, comme meubles de jardin où ils deviennent ornement, à l'intérieur où ils peuvent s'intégrer naturellement à tous les styles.

Luc Hérault sera présent au salon des artisans d'art à Saint-Émilion en octobre, en attendant vous pouvez le trouver à Sauveterre rue Saubotte - Tél : 56 71 53 45.

REPERES

Au commencement étaient les serruriers...

Ce sont d'abord des artisans ayant une activité de serrurier "ordinaire, qui, pour des raisons économiques, se mettent à travailler le fer d'ornement et réalisent heurtoirs, garde corps de balcons, rampes d'escaliers, consoles, grilles d'impostes, de jardins, de vestibules.

Très tôt les artisans serruriers décident de s'organiser et règlent leur profession.

Un double souci les anime :

1. garantir aux clients une parfaite sécurité. L'art du serrurier est avant tout celui qui consiste à protéger contre les voleurs les biens les plus précieux.

2. se garder l'exclusivité des marchés et pour ce faire éliminer autant que possible la concurrence.

C'est ainsi que dès 1593 sont définies et de façon très détaillée, les règles techniques de l'art de la serrurerie parues dans les "statuts de la ville et cité de Bordeaux" publiés par S. Millanges.

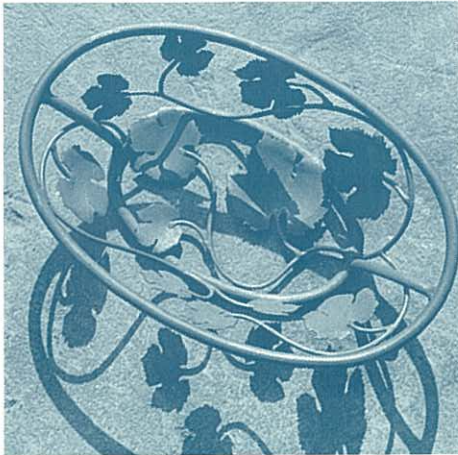
Mais c'est au milieu du XVII^{ème} siècle et jusqu'à la fin du XVIII^{ème}, que la profession va établir des règlements supplémentaires précisant et complétant le document initial.

Les conflits opposant les serruriers aux autres branches professionnelles sont nombreux. C'est pourquoi l'autorité corporatiste essaie de renforcer son pouvoir en contrôlant les compagnons, et en mettant en place des contraintes à l'égard des "étrangers" venus travailler sur les grands chantiers nombreux à Bordeaux à cette période.

1651, 1689, 1711 sont les années où les règles les plus essentielles sont établies, mais c'est en 1714 que l'organisation de la Confrérie est mise en place, en 1716 conciliation avec les forgerons, 1732, 1781 réglementation de l'embauche.

Les maîtres serruriers et leur champ d'activité

La dénomination de maître serrurier fixe avec précision les limites du

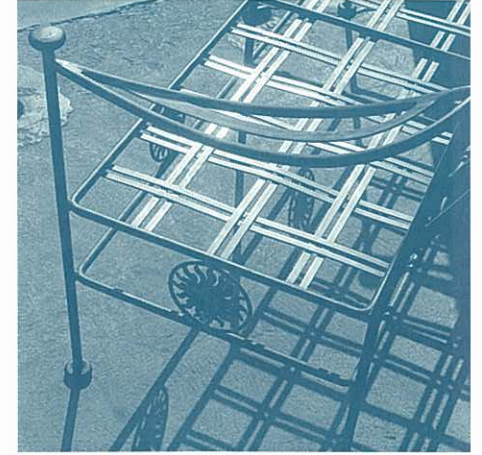


Quatre baylés ou jurés sont désignés et ont en charge la surveillance et la détection des différentes contraventions : malfaçons, exercice illégal du métier, abus, fraudes... Ils doivent chaque semaine, visiter les boutiques des maîtres serruriers, et celles des métiers concurrents, et ce jour et nuit ! Par la suite il sera décidé que les visites ne seront plus que mensuelles, mais les secteurs à visiter seront multipliés puisque même les maçons, les

la façon suivante : 1/3 à la ville, 1/3 est versé dans la caisse de la communauté, et 1/3 enfin est consacré aux salaires et vacations des baylés.

Quant à l'argent de la caisse il est gardé dans une boîte munie comme il se doit, de 3 serrures et 3 clés. Deux sont confiées aux baylés, et la troisième à un maître agréé !

Sous Louis XIV la corporation devient un véritable élément de contrô-



champ d'activité par rapport à celles des autres artisans travaillant les métaux. Ceux-ci sont nombreux puisque l'on trouve les orfèvres et chaudronniers, les gens de forge (forgerons et maréchaux), les taillandiers (ou fabricants d'outils) les fondeurs, les éperonniers, couteliers, ferblantiers, fourbisseurs, tailleurs de limes, cloutiers, sans oublier les revendeurs ferrailleurs.

Quant aux maîtres serruriers, ils sont, jusqu'au début du XVIII^{ème} non seulement horlogers et assurent l'entretien des horloges d'églises et de la ville, mais encore sont arquebusiers - armuriers.

Une définition précise de ce qui est du ressort du champ d'activité du maître serrurier est élaborée. Cet inventaire exhaustif ayant plus que jamais comme objectif primordial, la préservation d'un marché potentiel, et la mise à l'écart des artisans d'autres corporations...

Puis la communauté met en place les éléments destinés à une surveillance constante du bon respect des règles établies.



architectes, les charpentiers sans compter les ferrailleurs, y seront assujettis.

Ce n'est pas tout, les baylés exercent une véritable autorité sur l'ensemble des membres de la communauté. Ces derniers doivent se rendre aux assemblées où ils sont convoqués - assemblées qu'ils ne peuvent quitter tant que les résolutions ne sont pas conclues, arrêtées et signées. De plus, ils sont dans l'obligation de les observer et de les exécuter sous peine d'amendes. Bien entendu il y a des infractions, donc des amendes ! Celles-ci sont réparties de

le des artisans et en même temps un garant de la qualité du travail.

En 1673 le roi ayant besoin d'argent, un édit royal instaure des mesures fiscales ponctionnant les ressources de la communauté qui, ainsi, participe à l'effort de guerre.

Cette mesure aura pour conséquence la sclérose de la communauté qui n'est plus qu'un instrument répressif. Et pourtant les serruriers continuent à vouloir accéder à la maîtrise qui leur permet d'acquérir une certaine notoriété et ainsi leur donne la possibilité d'augmenter leurs prix...



D'après le livre remarquable :

"L'art du fer forgé en pays bordelais de Louis XIV à la révolution"

par Marie-France Lacoue Labarthe publié par la société archéologique de Bordeaux en coédition avec le Conseil Général de la Gironde. Collection mémoire, volume 3. Renseignements :

Société archéologique de Bordeaux

Hôtel des Sociétés Savantes
1 place Bardineau - 33000 Bordeaux
Tél : 56 44 48 18. Permanence tous les jeudis après-midi de 14h00 à 19h00.



Éloge de la piquette.

"La piquette est une boisson légère, fraîche et saine, de tous temps appréciée par nos populations laborieuses, et au point de vue hygiénique, rien ne justifie son interdiction !"

Ainsi s'exprimait le conseil municipal de Tresses dans une lettre au Préfet de la Gironde du 10 septembre 1933, sur proposition d'un de ses membres, Monsieur Hector Armenaud.

Cette boisson qui est absolument interdite de nos jours, ne désaltère hélas plus nos gosiers d'Entre-Deux-Mers.

Une macération d'eau sur la râpe de raisin après l'écoulage donnait ce breuvage pétillant et désaltérant, de 5° environ.

La fabrication n'était autorisée que pour la consommation familiale et jusqu'à concurrence de 40 hectolitres par exploitation (loi du 29 juin 1907).

Mais de nombreux textes vinrent peu à peu à bout de cette pratique, comme celui du 8 juillet 1933 et qui fit vibrer d'indignation Hector Armenaud !

"Elle est consommée non seulement par les ouvriers agricoles, mais aussi par leurs enfants qui peuvent en user sans aucun inconvénient !"

Elle est accusée, d'être utilisée pour frauder le vin. Le fraudeur dispose de bien d'autres moyens moins maladroits et plus efficaces.

Quelques cas isolés ne seraient pas suffisants d'ailleurs pour justifier une mesure aussi monstrueuse qu'injuste, car si l'on s'engageait dans cette voie, il n'y aurait plus de raison pour ne pas interdire la margarine qui sert à frauder le beurre, la chicorée qui gâte le café, le coton qui se mélange à la laine, et surtout on ne comprend pas que le viticulteur ne puisse boire à sa soif la piquette, sous produit de son raisin, alors que sont tolérées de multiples boissons chimiques partout annoncées et vendues comme ersatz du vin...

Nous demandons un peu plus de liberté quand cette liberté ne nuit à personne, et le droit de boire de la piquette, puisque nous aimons cette piquette ; nous protestons contre cette interdiction et nous demandons une modification rapide de la loi qui nous brime !"

En cette fin de siècle il ne nous reste plus que le terme "piquette" pour désigner un vin de mauvaise qualité ou une défaite sportive !

LucienDeluga



JARDINS

ARBORICULTEUR - PAYSAGISTE

Création et entretien - Jardins, parcs, espaces verts, vergers, haies.- Toutes tailles.- Arbres fruitiers.- Plantation

Arrosage automatique.- Devis gratuit

"Le Biac" 33760 Faleyras - 56 23 65 42